

VILLE DE BOUXWILLER

67330

06/2015

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2015**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : (20) (21) (22) Procurations : (5) (5) (4)

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe, à partir du Point 5
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG, à partir du Point 3
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * M. FATH Stéphane
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GOETZ Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc
- * Mme REIXEL Anny
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint, procuration à M. Alain MEISS
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe, procuration à Mme Ruth ROTH (jusqu'au point 5)
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint, procuration à M. Daniel TOUSSAINT
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. HUMANN Marcel, procuration à M. Patrick MICHEL
- * Mme ÖZDEMIR Fatma, procuration à M. Alain JANUS

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Louisa Mehl est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2015

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2015. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner**1) Dossier N° 0017 : Terrains lieudit Huehnerhof à BOUXWILLER**

* Section 12

* Parcelles N° 202, 293/203 et 294/203

* Superficie totale : 5,79 ares

* Prix de vente : 1 447,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

2) Dossier N° 0018 : Immeuble 1, Rue de Niedersoultzbach à BOUXWILLER

* Section 10

* Parcelle N° 6

* Superficie totale : 6,34 ares

* Prix de vente : 190 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

3) Dossier N° 0019 : Terrains lieudit Weidenbaum à BOUXWILLER

* Section 18

* Parcelles N° 164 et 165

* Superficie totale : 15,55 ares

* Prix de vente : 22 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Point 4 : Avenant au marché de travaux de renforcement du réseau d'assainissement rue de Babenhausen

Monsieur Jérôme Lang, salarié de l'entreprise GCM, quitte la salle pour les débats qui concernent ce point et ne prend pas part au vote.

Le marché de travaux de renforcement du réseau d'assainissement rue de Babenhausen a nécessité un avenant, qui a été présenté en commissions réunies le lundi 1^{er} juin 2015 et dont les chiffres (qui sont susceptibles d'évoluer en fonction des mètres réellement mesurés en fin de chantier) figurent dans le tableau ci-dessous :

Renforcement du réseau d'assainissement rue de Babenhausen

Entreprise GCM		
	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	219 505,00	263 406,00
Montant de l'avenant n°1 (49,1 %)	107 787,36	129 344,83
Montant total	327 292,36	392 750,83

Par 23 voix pour et 3 abstentions (Danielle Hamm, Alain Meiss et Marc Riehl), le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer cet avenant,
- prend note que son montant peut évoluer en fonction des mètres qui seront réellement mesurés en fin de chantier,
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette dépense supplémentaire.

Point 5 : Mise en place d'un système d'autosurveillance de deux déversoirs d'orage

Monsieur Alain Meiss, salarié de l'entreprise Lyonnaise des Eaux, quitte la salle pour les débats qui concernent ce point et ne prend pas part au vote.

18 déversoirs d'orage sont localisés sur le réseau d'assainissement de Bouxwiller. Leur rôle consiste à dévier en cas de pluie une partie du flux transitant par les canalisations, afin d'éviter des surcharges du réseau qui provoquent des inondations.

L'Arrêté Préfectoral du 22 mars 2011 relatif au système d'assainissement de la commune nous impose d'équiper d'une autosurveillance les déversoirs d'orage rejetant une quantité importante de pollution dans le milieu naturel (> à 120 kg de DBO5). Suite au diagnostic mené par le bureau d'étude Oxya, 3 déversoirs d'orage sont concernés. Celui situé en tête de station d'épuration a déjà été équipé, il reste à mettre aux normes les deux autres situés dans le réseau de la rue d'Obermodern.

Avec l'installation de ces nouveaux équipements, la commune disposera d'une meilleure connaissance des rejets dans le milieu naturel provoqués sur le réseau d'assainissement.

Une première estimation chiffre ces travaux à 7 083.68 € HT. Le Ville peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau correspondant à 50 % du coût de l'opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de ces travaux
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ce projet.

Point 6 : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

La loi n° 95-101 du 02/02/1995 et le décret du 06/02/1995 précisent que le Maire doit présenter, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Patrick Michel présente les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports, qui mettent en évidence la bonne qualité générale de l'eau potable distribuée et de celles rejetées dans le milieu naturel par les équipements de traitement. Ces rapports sont consultables en mairie.

Point 7 : Création de postes

A) Création d'un Poste d'Adjoint Technique de 2e classe

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique de 2e classe, à 21,55/35e, à compter du 1er septembre 2015.

B) Création de deux postes CAE

L'équipe du Musée compte aujourd'hui 4 agents habilités à tenir la caisse dont deux agents embauchés en contrat Emploi d'Avenir (EA) à 35 heures par semaine. Ces contrats sont subventionnés à hauteur de 75% par l'Etat. L'un de ces contrats arrive à échéance fin août 2015 et le second un an après.

L'équipe du Musée ne peut fonctionner sans compter au minimum 4 personnes capables de tenir la billetterie et les personnes actuellement en poste sous contrat EA ne pourront pas bénéficier de contrats aidés à échéance de leur contrat actuel. La prise en charge de ces postes en contrats non aidés (environ 2 * 28 250 €) a été jugée hors de portée du budget de fonctionnement du Musée.

Il est donc proposé de créer deux postes de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) à 20 heures par semaine (dont le coût est inférieur à celui d'un poste EA à 35 heures par semaine), pour remplacer l'agent dont le contrat arrive à échéance fin août 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer deux postes CAE à 20 heures par semaine, qui seront affectés au Musée à compter du 1er août 2015.

C) Création de postes de vacanciers

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer 2 postes de vacanciers pour pallier les réductions des effectifs liés aux congés d'été :

- un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe au 1^{er} échelon (indice brut 340, indice majoré 321), à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée de deux mois (qui sera affecté aux ateliers municipaux),
- un poste d'Adjoint Administratif de 2^e classe au 1^{er} échelon (indice brut 340, indice majoré 321), à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée de deux mois (qui sera affecté à l'accueil de la mairie).

D) Création d'un poste Emploi d'Avenir

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste Emploi d'Avenir, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet pour une durée de 3 ans, afin de permettre le remplacement d'un agent dans les services techniques municipaux.

Point 8 : Création de poste musique à l'école

Dans le cadre de la reconduction du programme « Musique à l'École », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- créer un poste de contractuel d'intervenant en milieu scolaire pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016, pour un maximum de 35 heures par mois,
- fixer le taux horaire de rémunération à 28,45 €,
- fixer l'indemnisation des déplacements sur la base du taux des indemnités kilométriques applicables aux personnels des collectivités locales.

Point 9 : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 10 : Admission de deux nouveaux membres de l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau

Suite aux avis favorables des membres de la Commission Consultative de la Chasse Communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre les deux nouveaux membres suivants dans l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau :

- Monsieur Edouard Galley, né le 4 mars 1943 à Bulle (Suisse), domicilié 11, Rue Suzettes CH 1232 Confignon (Suisse)

- Monsieur Christophe Baumann, né le 12 juin 1980 à Ingwiller, domicilié 11, Rue des Noyers 67340 Ingwiller

Point 11 : Catalogue du musée

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 12 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la motion suivante

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bouxwiller rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Bouxwiller estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bouxwiller soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures) ;
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement) ;
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux ;
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

VU,
la secrétaire de séance

